



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 18975

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le récent rapport Roques qui établit en particulier une classification des drogues selon leur dangerosité. L'alcool, et donc le vin, est classé dans la même catégorie (1^{re} catégorie) que les drogues dures comme la cocaïne et l'héroïne, les drogues dites « douces » étant classés dans la 3^e. Sans entrer dans le débat de la dépénalisation et sans contester les éléments biomédicaux de ce rapport, les professionnels viticoles et avec eux les parlementaires audois s'étonnent que ne soit jamais faite la distinction entre consommation d'alcool, et notamment de vin, et consommation abusive, que soit affirmé que l'alcool est un produit « conduisant à un comportement de consommation abusive et une dépendance psychique » alors que le lien entre consommation et automaticité de consommation abusive a été infirmé scientifiquement. Ne sont également pas pris en compte les effets positifs pour la santé d'une consommation modérée de vin, révélés ces dernières années par plusieurs études médicales. Si la consommation d'alcool peut être dangereuse, encore faut-il en déterminer le niveau, le type de boissons incriminées, les circonstances et l'environnement social dans lesquels elle s'effectue. Comment en effet pourrait-on expliquer que les mortalités prématurées liées à l'abus d'alcool sont moindres dans les régions productrices de vin comme le montrent les études réalisées par les organismes de recherche publique ? Il lui demande donc, en conséquence, s'il compte s'appuyer sur les conclusions du rapport Roques pour définir la politique de lutte contre l'alcoolisme du gouvernement, et s'il est dans ses intentions d'accélérer la publication du rapport d'évaluation de la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, attendu depuis plusieurs années, afin d'en mesurer l'efficacité.

Texte de la réponse

Le rapport du professeur Bernard Roques vise à comparer la dangerosité, en particulier sur le cerveau, des différents toxiques et psychotropes, y compris l'alcool et le tabac, souvent associés à la prise d'autres drogues. Par ailleurs, le rapport attire l'attention sur les mécanismes physiopathologiques d'interdépendance entre les différents toxiques, sur la base d'une analyse de près de 400 publications scientifiques. C'est pourquoi le Gouvernement entend développer des actions de recherche et de prévention à l'égard de l'ensemble des toxiques. A cette fin, le Premier ministre a confié une mission à la nouvelle présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie qui doit très prochainement remettre des propositions pour améliorer la prévention et la prise de l'usage de drogues et élargir les actions de la mission aux questions du tabac et de l'alcool. Enfin, il précise que la mission d'entente de la loi n° 91-32 devrait rendre ses conclusions d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18975

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5030

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6199